

Table citoyenne

Rencontre de la Table citoyenne

Tenue le vendredi 8 juin 2018, de 8 h 30 à 17 h

À l'Édifice René-Lévesque, au 3460, rue de La Pérade, Québec

Salle 3460 RC-01-2

Compte rendu

Sont présents :

Membres de la Table citoyenne

Adam Samson

Alexandra Armijo Fortin

Frédérique Boucher-Alain

Isaïe-Nicolas Dubois-Sénéchal

Jean-Gabriel Hasbani

Denis Lagacé

Joane Marois

Marie-Hélène Lyonnais

Brian Smith

Sabrina Vigneux

Merlin Voghel

Élections Québec

Camille Brunelle-Hamann
Coordonnatrice

Dominique Drouin
Directrice du Service de la recherche, de la
planification et de la coopération
internationale

Monica Rosales
Animatrice

Pierre Reid
Directeur général des élections

Sophie Vézina
Animatrice

*Se sont également jointes à un moment de la
rencontre les personnes suivantes :*

Anne Claire Pelletier
Conseillère stratégique et adjointe au
directeur des opérations électorales

Christine Chiasson
Conseillère à la recherche

Simon Mélançon
Animateur substitut

Valérie Julien
Directrice du Service des communications
institutionnelles

Mots de bienvenue et présentation de la journée

L'animatrice souhaite la bienvenue aux membres. Elle leur présente la nouvelle coanimatrice, Monica Rosales, responsable de l'équipe des programmes d'éducation à la démocratie à Élections Québec. L'animatrice poursuit ensuite avec les membres du personnel du directeur général des élections qui participent à la rencontre à titre d'observateurs. Elle précise que d'autres personnes se joindront à tour de rôle à certains ateliers au fil de la journée pour offrir des exposés ou encore entendre leurs délibérations.

L'animatrice effectue un survol du déroulement de la journée et indique que, conformément aux commentaires des membres, plus de temps a été prévu pour chaque atelier. Elle précise que les trois premiers ateliers seront l'occasion de compléter la réflexion sur le thème de l'accès au vote et sur d'autres discussions amorcées précédemment (information aux électrices et aux électeurs, publication des résultats par section de vote, vote par Internet). Le dernier atelier permettra d'amorcer un nouveau grand thème : les moyens de susciter la participation électorale. Enfin, l'animatrice annonce que le calendrier des travaux à venir fera l'objet d'une brève présentation en fin de journée.

Elle rappelle que des notes seront prises tout au long de la journée afin de produire un compte rendu qui préservera l'anonymat des propos, et elle réitère les règles de fonctionnement pour assurer le bon déroulement des discussions. Finalement, elle indique aussi que quelques photos seront prises durant les travaux.

Mot du directeur général des élections

Le directeur général des élections, Pierre Reid, souligne d'entrée de jeu l'apport des discussions et des recommandations de la Table citoyenne à la réflexion de l'institution. Il se dit très satisfait des travaux réalisés, qui répondent aux attentes d'Élections Québec. M. Reid souligne combien les sujets abordés par la Table citoyenne s'inscrivent dans l'actualité récente. D'abord, le modèle d'organisation des lieux de vote et d'autres améliorations pour favoriser l'accès au vote qui ont été mentionnés par les membres en février dernier ont été utilisés dans le cadre de la très récente élection provinciale en Ontario.

Au palier fédéral, un projet de loi ouvrant la porte à des améliorations similaires est actuellement à l'étude à la Chambre des communes. Ce même projet de loi prévoit notamment que les partis politiques se dotent d'une politique sur la protection des renseignements personnels des électrices et des électeurs. Au Québec, cette question a aussi fait l'objet de discussions publiques et de la part des élus de l'Assemblée nationale dans les derniers mois. M. Reid souligne qu'un projet de loi vient d'ailleurs d'être déposé sur la question. Ce projet de loi devrait octroyer de nouveaux pouvoirs au directeur général des élections afin qu'il évalue les pratiques des partis politiques aux divers paliers électifs en matière de protection des renseignements personnels. M. Reid affirme qu'il souhaite soumettre aux membres la question de la protection des renseignements personnels des électrices et des électeurs lors d'une prochaine rencontre de la Table citoyenne.

Le directeur général des élections expose aux membres de récents événements au sujet du vote par Internet, un thème qui est au cœur d'un atelier de la journée. Un projet de loi reportant les élections

scolaires à 2020 et prévoyant un mode de votation à distance vient tout juste d'être adopté par l'Assemblée nationale. Les déclarations d'élus laissent penser que le mode de votation à distance envisagé est le vote par Internet. M. Reid revient sur son passage récent devant la commission parlementaire lors de l'étude du projet de loi. Il précise qu'il a alors affirmé être en accord avec le report des élections scolaires. Au sujet du vote par Internet, il a, à cette occasion, souligné l'importance de procéder à des analyses et à une étude sur la question dans le contexte québécois, ainsi qu'aux divers paliers électifs, tout en offrant son entière collaboration pour l'implantation d'un projet pilote. Dans ce contexte, les discussions des membres au cours de la journée seront d'autant plus pertinentes qu'elles permettront d'alimenter cette réflexion en abordant les divers enjeux de ce mode de votation ainsi que son acceptabilité sociale.

M. Reid rappelle aux membres l'importance à ses yeux du thème de la participation électorale, qui sera entamé en fin de journée. Dans le cadre des élections provinciales générales 2018, il précise que ce sont 300 000 jeunes qui voteront pour la première fois. Une partie du défi d'Élections Québec consiste à susciter leur participation.

Le directeur général des élections souhaite aux membres une belle journée de délibération.

Note : Les travaux de la Table citoyenne visent à définir et comprendre les souhaits des électrices et des électeurs en matière d'élections. Dans cet esprit, la réflexion des membres n'est pas limitée par les dispositions légales qui régissent les activités du directeur général des élections et l'organisation des scrutins, ce qui changerait le sens de cet exercice. Ainsi, il est possible que certaines propositions formulées par les membres au cours des divers ateliers ne répondent pas aux exigences actuelles de la Loi électorale et aux contraintes logistiques qui en découlent.

Séance complémentaire sur l'information aux électrices et aux électeurs

L'animatrice indique que l'objectif de cet atelier est essentiellement informatif : il consiste à présenter aux membres les moyens d'information qui seront offerts à l'électorat dans le cadre des élections générales provinciales 2018. Elle rappelle que certains de ces moyens d'information avaient fait l'objet de discussions et de recommandations pour les élections de 2022 de la part des membres de la Table au cours de la rencontre précédente. Les membres sont invités à soumettre leurs commentaires additionnels sur les moyens présentés. L'animatrice invite Valérie Julien, directrice du Service des communications institutionnelles, à présenter ces moyens d'information ainsi que les stratégies de communication. Au cours de sa présentation, M^{me} Julien met en lumière les améliorations apportées ainsi que les nouveaux moyens prévus, et établit des parallèles entre ces éléments et les recommandations formulées par les membres de la Table.

Les envois personnalisés et les documents d'information

Les nouvelles versions de la carte d'information, de la carte de rappel ainsi que du manuel de l'électeur sont présentées aux membres. En conformité avec les recommandations de la Table, ces outils d'information font maintenant davantage usage de pictogrammes. À titre d'exemple, elle mentionne qu'un nouveau pictogramme est prévu sur la carte de rappel pour indiquer qu'un lieu de vote n'est pas accessible. Il est spécifié qu'environ 1 % des lieux de vote pour le jour de l'élection est jugé non accessible à l'heure actuelle. Il est également précisé que le format vertical pour la carte d'information et la carte de rappel, suggéré par les membres de la Table, ne peut être adopté pour des raisons techniques.

D'autres documents complètent l'information qui est transmise aux électeurs, notamment des encarts portant sur les étapes importantes de la période électorale et, dans les circonscriptions concernées, sur les nouvelles délimitations de la carte électorale. Une version simplifiée du manuel de l'électeur est également en voie d'être produite.

Les membres souhaitent savoir si la disponibilité des versions du manuel de l'électeur en langues autochtones et en langues étrangères est bien publicisée, et si les versions traduites seront également mises à jour, à l'instar des versions en français et en anglais. Il est précisé que la disponibilité de ces documents est indiquée dans la version transmise par la poste à tous les électrices et électeurs et que ces versions en langues autochtones et étrangères seront effectivement mises à jour.

Les affiches et les outils aux lieux de vote

Sur les divers lieux de vote, des affiches informatives seront installées. Elles donnent de l'information sur la manière de voter ainsi que sur les outils d'assistance pour faciliter le vote. La trousse d'assistance pour voter et les outils qu'elle contient (loupe lumineuse, planche à pince, manchon de crayon, gabarit, etc.) sont présentés aux membres. M. Reid souligne que la loupe lumineuse est un prêt de matériel de la part de son homologue fédéral.

Le site Web événementiel

La présentation se poursuit par une visite du site Web événementiel mis en ligne par Élections Québec dans le cadre des élections générales 2018. M^{me} Julien mentionne l'effort de vulgarisation de l'information pour la présentation du contenu de ce site. Elle ajoute que le site demeurera en ligne à la suite des élections. Elle présente les diverses sections de même que l'outil de vérification de l'inscription sur la liste électorale et le service de rappel par texto. Des précisions sont demandées sur le nouveau programme des petits bureaux de vote, pour lequel les membres démontrent beaucoup d'enthousiasme.

Ils s'interrogent à savoir s'il serait possible d'inclure des liens vers les sites Web des partis politiques ou, pour faire écho à leur recommandation formulée lors de la seconde rencontre, d'inclure de l'information sur les personnes candidates. La présentatrice rappelle que la loi ne permet pas de le faire à l'heure actuelle. Il est aussi convenu que les statistiques de fréquentation des sites Web leur seraient fournies ultérieurement.

Les membres formulent ensuite plusieurs commentaires sur le site.

L'architecture et les fonctionnalités du site

De manière générale, la structure du site Web leur paraît complexe et susceptible de provoquer de la confusion. Les membres mentionnent s'y perdre entre les menus principaux, les sous-menus et les fenêtres complémentaires. Un membre souligne que les chemins d'accès vers certaines sections, par exemple celle portant sur l'accessibilité, sont un peu trop longs, ce qui peut avoir un effet dissuasif pour les internautes qui consultent le site. Il est également suggéré d'offrir une cartographie du site pour faciliter la navigation. Par ailleurs, les membres estiment que le titre de la section « Vérifier » n'est pas évocateur pour eux.

Des commentaires concernant la structure et les fonctionnalités du site Web sont formulés. Une membre s'enquiert de l'accessibilité des menus déroulants et des encarts complémentaires. La présentatrice confirme leur accessibilité. L'outil « Captcha » qui est utilisé dans le module de vérification de l'inscription à la liste électorale suscite également des réactions. Les niveaux de validation (case à cocher, images à sélectionner, etc.) sont jugés dissuasifs ou complexes. Un autre membre désapprouve l'utilisation de cet outil fourni par l'entreprise Google. Il précise qu'une solution interne devrait plutôt être privilégiée puisque le recours à cet outil externe implique la transmission d'informations à une compagnie tierce, et ce, dans une relation de confiance entre un organisme public et les citoyens. La présentatrice souligne que l'institution tente de ne plus avoir recours à ce robot et explore d'autres solutions.

Les sous-sections « Voter, c'est... » et « Vous abstenir de voter, c'est... »

Une section du site Web suscite de nombreux commentaires de la part des membres. Il s'agit de la section intitulée « Pourquoi voter », et plus particulièrement des deux sous-sections « Voter, c'est... » et « Vous abstenir de voter, c'est... » qui présentent respectivement les avantages de voter et les inconvénients de ne pas voter. Il s'agit de nouvelles sections informatives qui n'étaient pas présentes en 2014.

Dans l'ensemble, les membres estiment que la sous-section « Vous abstenir de voter, c'est... » adopte un ton trop négatif, voire paternaliste et moralisateur. Ils estiment que l'abstention au vote ne signifie pas toujours un désintéressement de la société, comme l'indique un point de la sous-section. Le vote blanc, bien qu'il ne soit pas comptabilisé, peut être un geste politique, affirment-ils. Une discussion à ce sujet permet à certains d'indiquer leur souhait de voir les votes blancs comptabilisés, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Certains suggèrent d'enlever cette sous-section pour ne conserver que celle, plus positive, « Voter, c'est... », qu'ils jugent plutôt bien faite. Insister sur les aspects positifs du vote leur semble être une meilleure stratégie de persuasion, tandis que les éléments négatifs pourraient même, selon certains, décourager le vote. Plusieurs membres soulignent par ailleurs que le site ne sera vraisemblablement pas consulté par les gens désintéressés et qui ne votent pas. D'autres membres affirment toutefois que ces sous-sections peuvent outiller les électrices et les électeurs convaincus qui, eux, sont susceptibles d'en discuter avec les gens de leur entourage qui hésitent à voter. Des membres ajoutent qu'il est aussi de la responsabilité des citoyens de promouvoir le vote et que, bien souvent, ils constituent les meilleurs influenceurs pour leurs proches.

Certains membres estiment que la sous-section « Vous abstenir de voter, c'est... » sert certains objectifs. Ils proposent cependant des reformulations ou des manières différentes de présenter l'information qu'elle contient. Par exemple, un membre propose de décrire l'abstention comme un choix légitime, mais qui comporte des conséquences qui devraient être énoncées. Pour sensibiliser l'électorat aux conséquences de l'abstention, des membres suggèrent par exemple d'insister sur des faits objectifs (plutôt que ce qu'ils considèrent comme des jugements). Par exemple, des statistiques pourraient être fournies sur les taux de participation au Québec et ailleurs dans le monde. Plutôt que l'argument « renoncer à un droit pour lequel d'autres personnes se battent encore aujourd'hui », des membres suggèrent de fournir des informations sur les pays où les citoyens luttent pour plus de droits démocratiques, dont le vote, et de laisser les lecteurs tirer leurs propres conclusions.

D'autres suggestions formulées visent à bien expliquer aux électeurs le sens de l'abstention ou des votes annulés pour l'administration électorale et pour la société à l'heure actuelle : c'est-à-dire qu'ils proposent de faire état du fait que le message politique qui peut vouloir être envoyé par ces gestes délibérés n'est pas capté (compilé comme tel) pour le moment. Dans le même esprit, un membre propose de concevoir plutôt une section sous forme de foire aux questions articulée autour des motifs les plus fréquemment évoqués par les abstentionnistes, notamment l'inutilité du vote dans des circonscriptions dites « châteaux forts », ou encore le sens du vote en faveur de partis qui n'ont pas de fortes probabilités de faire élire leurs candidats. Il suggère qu'un simulateur de vote puisse même être créé afin que les électrices et les électeurs fassent l'expérience du poids de leur vote sur les résultats de l'élection. Cette section pourrait offrir une boîte pour que les électrices et les électeurs réagissent et soumettent leurs questions ou leurs commentaires.

Une membre propose pour sa part un slogan qui pourrait fouetter quelque peu les abstentionnistes et qui mettrait en lumière par exemple le fait que « même si comme électeur tu ne votes pas, les élections ont

quand même lieu et des décisions se prennent sans toi [paraphrase] ». En terminant sur cette portion, les membres soulignent que le fait qu'une valeur financière soit associée au vote est encore très méconnu et jugent pertinent d'en informer l'électorat dans cette section.

La présentatrice mentionne qu'elle évaluera les formulations qui peuvent être revues à court terme. En réponse aux questions des membres, elle confirme que les médias sociaux seront mis à profit pour mettre en valeur le rôle que les citoyens peuvent jouer pour influencer positivement leur entourage, par exemple la diffusion des raisons d'exercer son droit de vote.

Le directeur général des élections remercie les membres pour leurs commentaires. Il mentionne que l'intention de départ n'était pas d'être paternaliste, mais il dit comprendre leur perception quant au choix de certains mots jugés négatifs. Il affirme au passage aimer l'idée du slogan un peu provocateur qui a été évoquée.

Des profils personnalisés?

Toujours au sujet du site Web, une membre suggère la possibilité pour les électrices et les électeurs de créer un profil à l'aide de leur adresse courriel, qui leur permettrait d'avoir accès directement à de l'information plus personnalisée sur le site Web. D'autres membres s'inscrivent en faux avec l'idée et se disent inconfortables avec le fait de fournir leur adresse courriel et d'autres renseignements personnels. Ces membres indiquent vouloir avoir accès à l'ensemble de l'information et non pas à une information qui serait « filtrée » selon leur profil.

Les campagnes de communication

La présentation se poursuit avec les détails de la campagne de communication qui sera lancée au cours de la période électorale. Cette campagne comporte un volet qui vise à susciter la participation électorale et un autre de nature informative. La présentatrice précise que pour les élections générales du 1^{er} octobre 2018, la composition de l'électorat aura une couleur particulière : en effet, trois groupes générationnels auront le même poids électoral (un tiers pour chaque groupe). Ce sont les 18-39 ans, la génération X et les baby-boomers. Elle ajoute que les données sur la participation électorale permettent de constater que les jeunes électrices et électeurs votent dans des proportions moins grandes que les autres générations. Dans ce contexte, elle indique que ce sont deux campagnes publicitaires qui ont été conçues : l'une pour la population générale et l'autre pour les 18-24 ans. Pour la première, le message est positif et inclusif. L'humour est au cœur de la seconde campagne afin d'attirer l'attention des jeunes électrices et électeurs, pour ensuite leur transmettre de l'information sur le vote. Les moyens retenus diffèrent également d'une campagne à l'autre, la seconde se concentrant essentiellement sur le Web.

Le vote dans les établissements d'enseignement

La présentatrice mentionne que plus d'efforts seront investis pour joindre les jeunes électrices et électeurs afin de les informer de la tenue du vote dans les établissements d'enseignement. Ces moyens font écho aux recommandations des membres de la Table, qui souhaitent mieux faire connaître cette modalité de vote auprès des étudiants qui sont admissibles. M^{me} Julien mentionne qu'un service d'information par

texto, de l’affichage personnalisé pour chaque campus ainsi que divers outils publicitaires (publicités murales lumineuses, manchons pour les verres à café, bannières géolocalisées sur le Web, etc.) sont prévus.

Des membres s’interrogent sur le tutoiement qui est utilisé dans les communications exposées. Certains sont froissés par le « tu », et d’autres moins. L’animatrice souligne que les groupes de discussion ciblés mis sur pied par Élections Québec ont permis de réaliser que le tutoiement devait être privilégié auprès des jeunes électrices et électeurs. Une membre qui travaille avec des jeunes adultes confirme ce constat et précise que ces derniers préfèrent effectivement le tutoiement. Un membre lance l’idée d’utiliser une formulation neutre qui évite le tutoiement ou le vouvoiement. Certains de ses collègues soulignent que cela interpelle cependant moins directement les individus.

Un membre remarque que sur les affiches qui seront posées dans les campus, aucun code QR pour trouver l’information en ligne n’est offert. La présentatrice explique que cette méthode avait été tentée en 2014, mais qu’elle ne s’était pas révélée un succès.

Le Centre de renseignements

M^{me} Julien poursuit en expliquant que pendant la période électorale, les électrices et électeurs peuvent aussi compter sur le Centre de renseignements, qui passe alors de cinq à une soixantaine de préposés. Ces derniers répondent aux questions de l’électorat par téléphone, par courriel et, plus nouvellement, par clavardage. Pour le vote dans les établissements d’enseignement, le service d’information par texto est assuré par l’équipe des médias sociaux d’Élections Québec.

La présentatrice précise qu’en 2014, le Centre de renseignements a répondu à plus de 100 000 appels et 11 000 courriels. Des infolettres visant à informer les personnes ayant des enjeux d’accès au vote seront également transmises dans divers réseaux.

Au sujet du clavardage, les membres s’interrogent à savoir si l’adresse courriel doit être fournie pour utiliser le service. La présentatrice confirme que cette information est facultative. Un membre suggère qu’il soit spécifié que les utilisateurs clavardent avec une personne, et non avec un robot, ce qu’il trouve souhaitable.

Les membres et l’animatrice remercient la présentatrice.

Les sections de vote

L'animatrice présente Anne Claire Pelletier, conseillère stratégique et adjointe au directeur des opérations électorales, qui se joint à cette portion de la rencontre à titre d'observatrice et pour répondre aux questions des membres. L'animatrice introduit l'atelier en rappelant aux membres que le sujet des sections de vote (des unités géographiques représentant au plus 425 électrices et électeurs) avait spontanément émergé au cours de la précédente rencontre. Les membres s'étaient alors questionnés sur leur utilité et sur l'utilisation par les partis politiques de certaines données qui en découlent.

L'animatrice effectue un bref retour sur les éléments présentés dans le guide de préparation en soutien à la réflexion des membres. Elle explique que les enjeux entourant la publication des résultats par section de vote, une exigence actuelle de la Loi électorale, sont au cœur du présent atelier. La publication des résultats par section de vote permet une vérification des résultats à petite échelle. Toutefois, ces données permettent parfois une certaine prédictibilité du vote des électrices et des électeurs, lorsqu'il est peu divisé entre les personnes candidates. Elles sont aussi utilisées par les personnes candidates aux fins de mobilisation de l'électorat.

Les membres sont invités à évaluer trois scénarios liés à la publication des résultats par section de vote : le *statu quo*, l'augmentation de la taille des sections de vote pour lesquelles sont publiés les résultats, et l'abolition des sections de vote et la publication des résultats uniquement pour l'ensemble de la circonscription. Quelques précisions sont fournies par M^{me} Pelletier à la suite de questions posées par les membres, notamment au sujet de l'établissement du nombre d'électrices et d'électeurs par section de vote. Elle indique que la révision de ce nombre requiert un changement législatif. Elle précise que le directeur général des élections souhaite revoir à la hausse le nombre de 425 pour mieux l'adapter à l'achalandage constaté le jour de l'élection, qui décroît au profit des jours de vote par anticipation. M^{me} Pelletier précise également aux membres que la procédure consistant à noyer les votes d'une modalité de vote avec ceux d'une autre modalité pour préserver le secret du vote s'effectue avant le dépouillement pour plusieurs types de votes par anticipation. Pour le vote exprimé le jour du scrutin, il est toutefois mentionné que, lorsqu'une telle procédure est requise, elle est réalisée à la suite du dépouillement des urnes, le soir de l'élection.

Dans l'ensemble, les membres désapprouvent la publication des résultats par section de vote, dont plusieurs ne connaissaient pas l'existence, et ce, compte tenu de l'utilisation que peuvent en faire les partis politiques. De plus, ils jugent que le nombre maximal de 425 électrices et électeurs pour les sections de vote, établi par la loi, est trop petit. Ils estiment que les sections de vote sont trop précises, ce qui contribue à la prédictibilité du vote de ces électeurs.

L'usage de ces données pour la mobilisation de l'électorat

Plusieurs membres de la Table estiment que les personnes candidates et les partis politiques ne devraient pas avoir accès à ces informations relativement précises sur le vote des électrices et des électeurs de leur circonscription. Ils s'inquiètent du fait que ces données s'ajoutent à d'autres données collectées par les partis politiques pour cibler leur campagne envers certaines électrices et certains électeurs. Des membres

déplorent la création de profils d'électeurs, qui peuvent faire en sorte que les personnes candidates s'adressent principalement à leur électorat et adaptent même leur discours selon les personnes qui se trouvent devant elles. Les personnes candidates utiliseraient cette stratégie « clientéliste » plutôt que d'aller à la rencontre de tous les électeurs de leur circonscription et de communiquer une même vision et un même discours à toutes et à tous.

Un membre dit accorder une grande valeur à la confrontation des opinions, et s'attend à ce que les personnes candidates se rendent également à la rencontre des électrices et des électeurs qui ne leur sont pas acquis. Il estime qu'une stratégie plus « clientéliste » peut alimenter le cynisme de la population. Une membre ajoute que, si la publication des résultats par section de vote peut effectivement servir à nourrir la confiance envers les résultats, la confiance qui nécessite le plus d'être renforcée est celle des électrices et des électeurs envers les partis politiques. En ce sens, éviter le ciblage de l'électorat grâce à ce type de données serait un pas en avant.

Un membre apporte une vision différente. Il se demande si ces données ne peuvent pas, justement, servir aux personnes candidates à aller à la rencontre des électrices et des électeurs vivant dans des sections de vote qui leur sont moins favorables afin de leur faire connaître leurs idées. Il mentionne que ces données peuvent aussi être utilisées à bon escient, par exemple pour cibler les enjeux touchant certains secteurs de la circonscription où les électrices et les électeurs auraient précédemment voté massivement pour les propositions portées par un parti ou par un autre. Au passage, un autre membre ajoute que les autorités municipales peuvent aussi faire bon usage de ces données pour cibler les programmes à offrir dans certains secteurs.

Il s'agit d'une vision jugée trop optimiste par plusieurs. Pour ce qui est de cibler les besoins de l'électorat, la plupart des membres estiment que d'autres moyens s'offrent aux élus et aux administrations. En ce qui a trait à la mobilisation des électeurs, un membre répond que, selon son expérience, les praticiens de la politique ne cherchent pas à utiliser ces données pour convaincre les électrices et les électeurs qui ne votent pas pour eux, ce qu'ils considèrent être du « temps perdu ». Ils chercheraient plutôt à convaincre celles et ceux qui ont déjà voté pour leur parti.

Une membre s'inquiète de l'effet des « châteaux forts », ces circonscriptions où un même parti politique l'emporte haut la main d'une élection à l'autre. Elle se demande si ce phénomène ne crée pas une certaine démobilitation chez les militants et les candidats des autres partis ayant peu de chances de gagner, qui y investissent alors un minimum d'effort pour joindre l'électorat. Pour contrer ce phénomène, elle lance l'idée de ne publier que le nom de la personne candidate gagnante.

Également inquiet de l'utilisation de ces données par les partis politiques, un membre ne voit pas l'intérêt pour les citoyens de l'utilisation de ces données à d'autres fins, par exemple pour la recherche. Il souligne que la compagnie Cambridge Analytica, qui a récemment fait l'objet d'une controverse au sujet de l'utilisation de données d'internautes à des fins politiques, se présentait d'ailleurs comme un groupe de recherche.

Plus mitigé, un membre s'interroge sur la valeur réelle de ces données pour les partis politiques pour leurs stratégies de mobilisation. Ces derniers, croit-il, récoltent des données individuelles beaucoup plus précises

sur les électrices et les électeurs à l'aide d'autres moyens. La publication des résultats à petite échelle vise principalement la transparence, ce qui bénéficie à tout l'électorat, rappelle-t-il. Or, si les résultats étaient publiés uniquement à l'échelle de la circonscription pour éviter leur utilisation aux fins de mobilisation politique, ce sont principalement les électrices et les électeurs qui en sortiraient perdants en n'ayant plus accès au même niveau de transparence dans la publication des résultats des élections.

Une membre explique pour sa part que le temps et les ressources importantes que doivent mobiliser les partis politiques lors d'une campagne expliquent que ces derniers concentrent leurs efforts sur les électrices et les électeurs qui leur semblent acquis. Elle souligne combien sont exigeantes certaines activités, par exemple pour offrir le transport le jour de l'élection pour « faire sortir le vote ». Elle se demande si, en ce qui a trait au transport pour se rendre voter, Élections Québec ne pourrait pas l'offrir de façon neutre en lieu et place des partis, mais indique du même souffle être consciente de la complexité de la tâche.

L'utilisation potentielle de ces données par les personnes élues

Une certaine inquiétude est aussi exprimée au sujet de l'usage qu'une personne candidate, une fois élue, pourrait faire des données des résultats du vote par section. Par exemple, certains se demandent si cette personne favorisera les sections où le vote s'est exprimé en sa faveur ou, à l'inverse, défavorisera les sections de vote où le vote ne s'est pas exprimé en sa faveur. Il est mentionné que la publication des résultats pour l'ensemble de la circonscription pourrait éviter un éventuel favoritisme envers certains secteurs de la circonscription de la part de la personne élue. Une membre lance également la question de l'utilisation de ces données précises pour l'établissement des frontières des circonscriptions. Elle mentionne le phénomène du *gerrymandering*, particulièrement notable aux États-Unis. Des précisions sont apportées par le personnel d'Élections Québec quant à cette inquiétude. Il est spécifié qu'au Québec, contrairement aux États-Unis, le processus de révision des cartes électorales est indépendant. La Commission de la représentation électorale (CRE), formée de trois commissaires indépendants, prend les décisions au regard des cartes électorales en fonction non pas des résultats du vote, mais des données sociodémographiques et dans le respect des communautés naturelles. Un membre mentionne toutefois que les partis politiques doivent fort probablement utiliser les données des résultats par section de vote pour faire leur représentation auprès de la CRE lors de la révision des limites des circonscriptions.

Des sections de vote trop petites

Outre l'emploi possible des résultats par section de vote par les personnes candidates, les partis politiques et les élus, la petitesse des sections de vote est également soulignée comme étant problématique puisque pour certaines sections où le vote exprimé est concentré en faveur d'une personne candidate, il peut être possible de prédire assez fidèlement pour qui ont voté les électrices et les électeurs de cette section. Cette situation dérange la plupart des membres, qui réitèrent l'importance du principe du secret du vote.

Une publication méconnue de l'électorat

Un membre déplore aussi que la publication des résultats par section de vote se fasse sans le consentement des électrices et des électeurs. En comparaison, ils ont le choix de participer ou non à d'autres méthodes de collecte de données à leur sujet par les partis politiques, par exemple des sondages commandés par ces organisations. Plusieurs membres abondent en ce sens. Ils disent avoir trouvé dérangeante la publication par certains médias de ces données par section de vote et indiquent n'avoir aucunement le besoin ni la curiosité d'apprendre comment s'est exprimé le vote dans des sections de leur voisinage. Certains estiment même que cette publication est contraire au principe de l'anonymat du vote. Des membres précisent qu'avant la publication de ces données dans les médias, la grande majorité de l'électorat ne connaissait pas ce niveau de précision dans la compilation des résultats. Encore aujourd'hui, cette façon de faire demeure méconnue, à leur avis. Partant de ce constat, certains membres estiment qu'une publication des résultats uniquement pour la circonscription ne modifierait ni la perception ni la confiance des électrices et des électeurs.

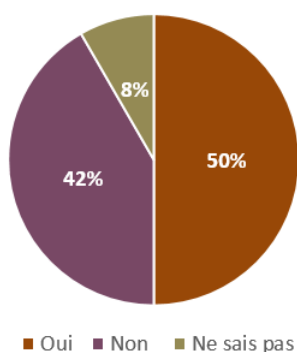
Conclusion : une insatisfaction quant au *statu quo*

Au terme de la discussion, l'animatrice invite les membres à sélectionner la solution qui leur paraît la meilleure parmi les trois proposées, ou encore à en proposer d'autres. L'idée de continuer à publier les résultats électoraux par section de vote de 425 électrices et électeurs ne récolte la faveur d'aucun membre. Par contre, la moitié des membres appuie la publication des résultats du vote en sections de vote plus grandes, mais tout de même plus précises que l'ensemble de la circonscription. La taille de ces nouvelles sections de vote devrait cependant être passablement augmentée. Il est proposé qu'elle corresponde par exemple à l'ensemble des électeurs d'un même lieu de vote. Enfin, l'autre moitié des membres privilégie pour sa part la publication des résultats à l'échelle de la circonscription. Dans l'ensemble, les membres n'expriment pas de préoccupation à l'égard de la confiance que porteraient les électrices et les électeurs envers des résultats qui seraient publiés par Élections Québec pour l'ensemble de la circonscription ou encore pour des sections de vote amplement élargies.

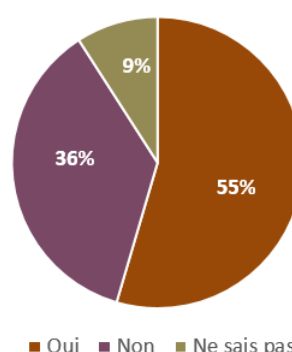
Le vote par Internet

L'animatrice indique que Simon Mélançon, l'animateur substitut de la Table, se joint à cet atelier comme observateur et facilitateur pour le travail en sous-groupes. Elle rappelle que, plus tôt au cours de la journée, les membres ont été invités à se prononcer, à l'aide de bulletins de vote papier, sur deux questions touchant le vote par Internet. Avant de démarrer l'atelier portant sur le vote par Internet, les résultats de cette consultation sont présentés aux membres afin de prendre le pouls du groupe sur le sujet.

Souhaiteriez-vous que le vote par Internet soit offert aux électeurs ?



Si le vote par Internet était offert, l'utiliserez-vous ?



L'animatrice rappelle ensuite aux membres les avantages et les inconvénients de cette modalité de vote qui étaient exposés dans leur guide de préparation.

Discussion sur les enjeux du vote par Internet à distance

Dans un premier temps, l'animatrice demande aux membres de réfléchir, individuellement, à un mot qui résume leur réflexion sur le vote par Internet et à l'écrire ou à l'illustrer. L'animatrice les invite ensuite tour à tour à dévoiler ce mot à leurs collègues et à partager avec eux le fruit de leur réflexion.

Les risques du vote par Internet

Une première série de mots et une image reflètent les risques perçus par les membres et témoignent de la prudence dont ils incitent à faire preuve : « pirates », illustration du symbole des pirates, « code propriétaire », « intégrité », « tangible », « risque ». Deux membres s'opposent fortement à l'implantation du vote par Internet envers lequel ils disent éprouver des craintes. Les risques d'intrusions malveillantes pouvant compromettre le déroulement du vote, mais également les difficultés qui se posent en matière de vérification de l'identité des électrices et des électeurs et d'intégrité du vote sont évoqués. Un membre souligne que, contrairement au vote papier, le système de vote par Internet peut être bloqué ou infiltré. Et même si un projet pilote est réalisé avec succès, ajoute-t-il, cela ne garantit rien pour l'avenir. Selon l'enjeu d'une élection, le système de vote par Internet peut devenir une cible pour les pirates informatiques.

Pour un membre, le vote par Internet incarne littéralement « la mort de la démocratie ». Ces préoccupations rejoignent celles d'autres membres, qui disent craindre pour l'intégrité des résultats de cet exercice démocratique. Selon certains, le vote par Internet est susceptible de miner la confiance de l'électorat. Ils estiment en outre que si le système de vote par Internet devait connaître des ratés ou être piraté, comme cela arrive par exemple pour les transactions bancaires en ligne, la confiance des électrices et des électeurs envers les résultats du vote en serait inévitablement ébranlée. Il s'agit d'un risque que ne peuvent pas se permettre l'administration publique et le gouvernement, aux yeux d'une des membres. Elle juge que la prudence qui guide les organisations publiques, et qui explique souvent son retard par rapport aux innovations, reste néanmoins salutaire pour préserver la confiance.

Une membre soutient l'importance de prendre le temps de réaliser ce type de changement et s'inquiète de la perte du lien social avec une panoplie de technologies modernes. Elle s'interroge sur ce qui est réellement à gagner avec l'introduction du vote par Internet et mentionne la banalisation potentielle du geste. De plus, elle souligne que le vote par Internet de chez soi ne permet plus de garantir aux électrices et aux électeurs l'absence de pressions sociales pour exercer son vote. Bien que des solutions peuvent être proposées aux électrices et aux électeurs qui auraient voté par Internet sous la contrainte afin qu'ils puissent modifier leur vote, elle s'inquiète du fait que plusieurs n'en feraient probablement pas usage. Un membre partage ses craintes quant à l'absence de contrôle de la neutralité de l'environnement dans lequel le vote par Internet est exprimé. Il mentionne à cet égard la publicité électorale qui peut être achetée en ligne. Il est rappelé que les règles électorales prévoient un embargo sur la publicité le jour du vote pour permettre aux électrices et aux électeurs de s'exprimer sans subir d'influence.

Une membre se déclare en faveur de changements qui iraient dans le sens d'une plus grande responsabilisation de l'électorat. Cette idée de responsabilité fait écho à l'intervention d'une de ses collègues. Celle-ci souligne l'importance de la tangibilité du vote à ses yeux. Elle indique qu'elle voterait en ligne si elle pouvait le faire, considérant la facilité de cette modalité, qui améliore indéniablement l'accessibilité au vote. Cependant, elle juge que, dans un monde idéal, toutes les électrices et tous les électeurs prendraient les mesures nécessaires pour voter, par exemple se prévaloir d'une modalité de vote par anticipation s'ils ne peuvent voter le jour de l'élection. Mettant en valeur l'aspect symbolique du vote, elle ajoute que la population ferait un minimum d'efforts pour se déplacer lors de ce moment privilégié que chaque citoyen prend pour sa démocratie. Dans le même ordre d'idées, un membre se demande si le vote au bout du cellulaire n'aura pas pour effet de le banaliser, et de raccourcir le temps que les électrices et les électeurs prennent à s'informer avant le jour de l'élection. Il juge positivement l'aspect cérémonial de se déplacer pour se rendre au bureau de vote.

Le déplacement de l'organisation du vote vers des entreprises privées soulève aussi des inquiétudes chez certains. Pour une membre, le développement d'une technologie publique est primordial pour assurer la transparence du processus. Elle rappelle que les entreprises privées ne divulguent pas leur code, à la base de leur modèle d'affaires. Il ne faut donc pas compter sur ces entreprises pour rendre des comptes à la population de la même façon que le ferait une administration publique. Elle doute cependant que l'expertise et les capacités internes à la fonction publique permettent le développement de ce type de technologie publique.

Un « beau risque » : des membres enthousiastes, mais prudents

Une autre série de mots ou d'images reflète une position plus ambivalente à l'égard du vote par Internet : « oui, mais... », « simple », « mitigée », « ? », illustration évoquant le potentiel social du vote par Internet. Bien que les interventions précédentes fassent aussi place à la nuance, d'autres membres se montrent, par leur choix de mots, plus indécis sur la question, voire plutôt favorables au vote par Internet. Cependant, ils l'envisagent bien souvent dans un horizon plus lointain, compte tenu des limites des technologies actuelles pour contrer les risques qui sont associés au vote par Internet à distance.

Ces membres reconnaissent les risques évoqués précédemment par leurs collègues, mais plusieurs insistent sur le côté très pratique du vote par Internet et l'amélioration notable en matière d'accès au vote qu'il peut représenter, tout particulièrement pour certains groupes. Ils affirment que si le vote par Internet était offert, ils compteraient sans doute parmi les utilisateurs.

La « simplicité » du vote par Internet qu'évoque un membre résume bien l'ambivalence de plusieurs. Cette simplicité lui paraît être à double tranchant : le vote par Internet semble une solution « magique », qui simplifierait réellement l'exercice du vote pour de nombreuses électrices et de nombreux électeurs, qui n'auraient plus à se déplacer. Cependant, elle s'avère simpliste, notamment au regard des risques de piratage. Pour un autre membre, le vote par Internet représente un service public qui devrait idéalement exister. Il précise toutefois qu'il constitue un « beau risque », qui ne doit cependant pas être offert à n'importe quel prix. Plusieurs jugent qu'il est sans doute un peu trop tôt pour l'implanter et recommandent d'attendre.

Un membre mentionne toutefois que les partisans du vote par Internet qui prennent position dans l'espace public semblent prendre « leur désir pour la réalité [paraphrase] » puisque rien ne permet de conclure que cette modalité de vote aurait pour effet d'augmenter la participation électorale, et encore moins celle des jeunes électrices et électeurs, ni de réduire les coûts d'une élection. Les membres s'entendent pour dire que les gains à réaliser grâce au vote par Internet ont trait à la facilité et à l'accessibilité du vote, et non pas, comme le démontrent les expériences réelles, au taux de participation global.

L'aspect cérémonial du vote papier évoqué précédemment est nuancé par d'autres membres. L'un d'entre eux souligne que ce qui paraît cérémonial est appelé à évoluer. Même l'aspect social lié au fait de se rendre voter avec ses concitoyens pourrait être conservé aux yeux d'une membre. Elle estime que de nouveaux rituels pourraient être créés et que les électrices et les électeurs pourraient exercer leur droit de vote sur leur téléphone individuel, mais en groupe.

Une évolution qui semble néanmoins inévitable

Malgré les inquiétudes exprimées à l'égard du vote par Internet, une large majorité des membres, même ceux qui n'appuient pas *a priori* cette modalité de vote, disent avoir néanmoins l'impression que le vote par Internet sera implanté tôt ou tard. Dans ce contexte, certains membres jugent qu'il serait sage de procéder dès à présent à des études, à des sondages de l'opinion publique québécoise, voire à des projets pilotes. De plus, une éventuelle implantation de cette modalité de vote devra être très prudente et très graduelle.

Les membres réitèrent aussi l'importance de prendre en considération l'ensemble des électeurs dans une éventuelle implantation du vote par Internet. Certains mentionnent par exemple que ce ne sont pas tous les électeurs et électrices qui possèdent un accès à Internet à la maison. D'autres pensent à des membres de leur entourage qui ne voteraient pas par Internet compte tenu de leur manque de familiarité avec la technologie. Ces électrices et électeurs ne doivent pas être oubliés dans la foulée d'un virage technologique.

Les récents changements au palier électif scolaire, au Québec, sont évoqués par les membres. Ces derniers s'inquiètent du fait que le vote par Internet serait le mauvais remède pour les bas taux de participation enregistrés lors des dernières élections scolaires. Les enjeux sont à leurs yeux tout autres : méconnaissance du rôle des commissaires et manque d'information sur les propositions et les enjeux liés à cette élection. Des membres réitèrent la pertinence de disposer d'une plateforme d'information pour connaître les propositions des personnes candidates qui, au palier scolaire, disposent bien souvent de peu de moyens pour se faire entendre. Il est mentionné qu'un dépliant présentant les personnes candidates est envoyé par la poste aux électrices et aux électeurs lors d'élections scolaires.

Les membres de la Table estiment globalement que ce n'est pas une modalité du vote qui changera le taux de participation. Néanmoins, un membre souligne que le vote par Internet serait susceptible de hausser la participation aux prochaines élections scolaires simplement parce qu'il nécessite moins d'effort de la part des électeurs. De plus, ils sont quelques-uns à mentionner que les élections scolaires pourraient s'avérer un bon terrain de mise à l'essai du vote par Internet.

Mise en situation : implantation du vote par Internet dans le contexte québécois

L'animatrice convie ensuite les membres à imaginer une situation où le vote par Internet devait être implanté, suivant la décision des parlementaires québécois. Dans cette mise en situation, où ils sont invités à jouer le rôle de l'équipe-conseil du directeur général des élections, ils ont carte blanche pour déterminer les grands principes et les principales étapes qui leur semblent nécessaires pour préserver la confiance de l'électorat lors de l'implantation de cette nouvelle modalité de vote.

Avant de présenter le fruit de leur travail, les membres soulignent toutefois qu'ils demeurent opposés à l'implantation immédiate du vote par Internet au Québec. La nature même de l'exercice s'inscrit donc à l'encontre de leur volonté, prennent-ils le soin de rappeler. Pour cette raison, ils indiquent avoir trouvé l'exercice difficile, tout particulièrement compte tenu des récents changements législatifs qui ouvrent la porte au vote par Internet au Québec, au palier scolaire. Ils estiment que les parlementaires mettent « la charrue devant les bœufs ». Une membre souligne le retard du Québec en matière de technologies pour le vote et propose que de tels outils soient d'abord offerts avant d'envisager le vote par Internet.

Dans les trois sous-groupes, les membres favorisent une approche graduelle et beaucoup de prudence. Ils suggèrent d'offrir d'abord le vote par Internet à certaines électrices et à certains électeurs plutôt qu'à l'ensemble de l'électorat, par exemple ceux qui se trouvent à l'extérieur du Québec ou aux personnes

volontaires qui en font la demande. Les membres insistent sur l'importance de favoriser la transparence du processus et des informations fournies au public.

Équipe 1

Processus d'implantation

- Offert aux électrices et aux électeurs qui en font la demande (à l'instar du vote hors Québec actuellement)
- Mécanismes pour vérifier l'intégrité du vote

Les membres de l'équipe n'ont pas statué s'ils recommandaient que le vote par Internet soit offert à distance ou uniquement dans les lieux de vote, compte tenu des enjeux liés à l'intégrité du vote.

Actions auprès du public (au préalable)

- Grandes campagnes d'information par l'entremise de diverses institutions publiques

Les membres insistent sur l'importance de bien vulgariser la procédure et de favoriser la compréhension de la technologie pour préserver la confiance de l'électorat. L'administration devrait également s'assurer de fournir l'information détaillée sur la technologie au public plus expert.

Actions auprès du public (après le vote)

- Sondage de satisfaction auprès de l'électorat

Équipe 2

Processus d'implantation

- Offert aux électrices et aux électeurs vivant hors Québec
- Inspiré du modèle estonien : possibilité de voter par Internet sur plusieurs jours et de modifier son vote jusqu'à la dernière minute
- Possibilité pour les électrices et les électeurs de valider leur vote

Le vote par Internet est proposé comme une option de remplacement au vote hors Québec, qui se déroule par la poste. Ce groupe d'électrices et d'électeurs est assez nombreux pour mettre à l'essai la technologie, sans toutefois qu'il y ait des conséquences majeures en cas de piratage. Les électrices et les électeurs devraient pouvoir confirmer que leur vote a bien été pris en compte pour la personne candidate de leur choix. Cette approche permettrait davantage de gagner la confiance de l'électorat qu'une implantation soudaine à grande échelle.

Actions auprès du public (au préalable)

- Communiquer les risques aux électrices et aux électeurs, ainsi que les mesures de mitigation
- Promotion du vote en ligne auprès des expatriés

L'information adéquate sur les risques du vote par Internet et sur les mesures prévues pour les minimiser permettrait aux électrices et aux électeurs de choisir cette modalité de vote en toute connaissance de cause.

Actions auprès du public (après le vote)

- Sondage de satisfaction auprès de l'électorat

Équipe 3

Processus d'implantation

- Offert graduellement à certains groupes d'électrices et d'électeurs
- Une modalité à distance additionnelle au vote papier
- Offert uniquement lors du vote par anticipation

Les membres proposent de commencer l'implantation du vote par Internet en l'offrant aux électrices et aux électeurs vivant hors Québec et aux personnes handicapées, qui conserveraient tout de même l'option du vote papier. Les mots d'ordre suggérés par l'équipe sont : prudence, lenteur, graduellement. Si le vote par Internet doit être implanté, ils estiment nécessaire d'adopter une approche graduelle qui permettrait de s'assurer que la technologie demeure toujours au service de l'électorat. Son implantation d'abord lors du vote par anticipation permettrait de réajuster le tir, au besoin, le jour de l'élection.

Actions auprès du public (au préalable)

- Information sur le projet pilote et le sens de la démarche
- Justification du choix des groupes sélectionnés

Actions auprès du public (après le vote)

- Publier les analyses du déroulement du vote

Les membres de ce groupe insistent sur l'importance pour l'administration électorale de favoriser une grande transparence afin de renforcer la confiance de l'électorat.

La participation électorale

L'animatrice annonce l'amorce d'un nouveau grand thème de réflexion pour les travaux de la Table citoyenne : les moyens de susciter la participation électorale. Elle précise que cet atelier vise à aborder le thème progressivement et que ce dernier fera l'objet de discussions plus approfondies lors de la prochaine rencontre. Dans un premier temps, une présentation reviendra sur les éléments présentés dans le guide de préparation ainsi que sur les grands facteurs susceptibles d'influer sur la participation électorale, selon les études sur le sujet. Dans un deuxième temps, les membres seront appelés à imaginer des solutions pour susciter l'intérêt pour le vote et la participation électorale.

L'animatrice cède la parole à Christine Chiasson, conseillère à la recherche au Service de la recherche, de la planification et de la coopération internationale. Après avoir dressé un bilan de la participation électorale au palier provincial au Québec depuis 1948, M^{me} Chiasson propose aux membres un cadre de réflexion autour de la participation électorale. Elle leur demande ensuite de nommer des facteurs qui, à leurs avis, font que certaines personnes se sentent plus ou moins concernées par la politique et le vote. Les membres soulignent des éléments comme l'éducation et la scolarité, les enjeux abordés, le sentiment d'appartenance envers une communauté, les connaissances, la compréhension des enjeux, la socialisation, des facteurs culturels et linguistiques, l'identification aux personnes élues, etc.

La présentatrice expose ensuite quatre grandes catégories de facteurs évoqués dans les études portant sur la participation électorale, ainsi que quelques observations plus précises tirées de certains articles scientifiques. Elle précise d'entrée de jeu les difficultés de dégager des constantes entre les études quant aux facteurs influant indéniablement sur la participation électorale. En effet, des recherches se contredisent parfois, et les répercussions des divers facteurs sur la participation électorale s'avèrent ardues à départager, selon le terrain d'étude et le contexte. Elle présente quatre grandes catégories de facteurs aux membres.

Les facteurs institutionnels

Ce sont les facteurs qui influent sur le jeu et les comportements politiques, par exemple le mode de scrutin. M^{me} Chiasson explique cependant que l'influence du mode de scrutin sur la participation électorale est mitigée, selon les recherches. L'exemple de la Nouvelle-Zélande est mentionné à cet égard.

Les facteurs liés à la connaissance et à la compréhension

La présentatrice souligne que la connaissance des institutions (y compris le système électoral), des « règles du jeu », des partis et des joueurs politiques peut modifier le sentiment de compétence à l'égard de la politique. Il s'agit d'un facteur lié à la socialisation politique qui peut avoir une incidence sur la participation au vote. Les recherches s'intéressent aux manières par lesquelles les individus apprennent et intègrent ces « règles du jeu ». À cette fin, les recherches mettent en lumière l'importance de la socialisation des individus et l'influence de l'entourage d'une personne sur cette dernière. Elles s'intéressent notamment à l'importance de « parler politique » dans le processus de socialisation comme moyen d'acquérir des connaissances et comme moyen d'influencer son entourage. Les recherches tendent à démontrer l'importance de l'éducation civique et des discussions sur le sujet, et ce, dès le plus jeune âge.

Les facteurs attitudinaux : la perception et le jugement

Cette catégorie comprend la perception des électrices et des électeurs envers les « règles du jeu » et les personnes élues, notamment la confiance qu'ils leur portent. La perception d'équité du système électoral intervient aussi dans cette catégorie de facteurs. En somme, la présentatrice explique que les perceptions sont un sous-produit de la socialisation politique. Elle cite un sondage réalisé en 2008 par le directeur général des élections et la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires auprès de l'électorat québécois. Les résultats de ce sondage montrent que l'intérêt et la confiance influent positivement sur le vote, tandis que le cynisme induit l'effet contraire. M^{me} Chiasson annonce aux membres qu'à l'occasion des élections générales de 2018, une réédition de cette enquête permettra de mettre à jour les connaissances et de tester de nouvelles hypothèses.

Les facteurs logistiques

Enfin, une dernière catégorie de facteurs regroupe ceux sur lesquels les membres se sont penchés lors des rencontres précédentes de la Table citoyenne. Il s'agit des facteurs logistiques du vote, par exemple la distance pour se rendre voter, le temps disponible, les modalités offertes, la démarche d'inscription, etc.

Les données sociodémographiques

La présentatrice poursuit en dégageant quelques connaissances particulières au contexte québécois tirées des recherches menées par la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires en collaboration avec Élections Québec. Ces travaux permettent de dresser un portrait de l'évolution des votants et des non-votants au Québec, et étudient la participation par tranches d'âge et par régions. Quelques phénomènes et hypothèses évoqués dans les travaux de recherche pour comprendre l'évolution de la participation électorale sont expliqués aux membres, dont l'effet de « cycle de vie », l'effet générationnel et le phénomène de l'ancrage du vote.

Les membres s'interrogent à savoir si ces observations sont particulières au Québec. M^{me} Chiasson observe que ces tendances sont aussi remarquées ailleurs. Un membre se demande si un certain confort social pourrait expliquer le déclin des taux de participation. Une autre membre souligne son impression d'avoir vu de nombreux jeunes candidats et candidates aux récentes élections municipales. Elle se demande donc si les constats quant à la participation électorale et politique varient selon les paliers électifs. La présentatrice affirme qu'effectivement, les jeunes ne sont pas nécessairement désintéressés du monde politique, et que des travaux montrent qu'ils tendent à investir d'autres sphères ou forums plutôt que les partis politiques traditionnels.

Une membre partage sa réflexion sur le taux de participation qui devrait être jugé satisfaisant. Elle se questionne à savoir si le taux actuel est réellement problématique, compte tenu du fait qu'il est très difficile, voire impossible, de demander à toutes et à tous de s'intéresser à la chose politique et de se rendre voter. Pour alimenter la réflexion des membres, la présentatrice énonce les taux de participation enregistrés aux autres paliers électifs, considérablement plus faibles que ceux constatés au palier provincial. Au terme de la présentation, les membres remercient M^{me} Chiasson.

L'animatrice rappelle aux membres les freins à la participation électorale qu'ils avaient évoqués lors de leur toute première rencontre, le 10 novembre 2017. Avec ces obstacles à la participation en tête, elle demande aux membres de proposer, individuellement, trois solutions visant à susciter la participation électorale. À la manière d'une tempête d'idées, sans contraintes, une mise en commun est réalisée. Celle-ci permet d'apporter des précisions à certaines des idées évoquées.

Des membres font état de l'importance pour les citoyens, pour réduire le cynisme, de sentir qu'ils peuvent avoir un apport direct dans les décisions collectives. Des mesures favorisant des initiatives de démocratie directe sont proposées, par exemple pour commenter ou proposer des projets de loi. L'exemple du Brésil est mentionné à cet égard.

La ligne de parti est aussi évoquée comme étant à la source d'une perte de lien entre l'électorat et ses représentants. Les membres affirment également la nécessité d'améliorer la compréhension des enjeux et des répercussions des propositions dans la vie des gens. Il est précisé que les quotas pour favoriser la diversité doivent être assez contraignants pour éviter que les partis politiques ne présentent ces personnes candidates dans des circonscriptions qui ne sont pas favorables à leur parti.

Susciter la participation électorale : les idées proposées

Cadre électoral

Vote blanc

- Vote en blanc reconnu
- Reconnaître le vote blanc

Âge du vote

- Vote à partir de 16 ans
- Permettre aux jeunes de 15 ans ou plus de voter aux élections scolaires (inculquer l'habitude)

Vote obligatoire

- Rendre le vote obligatoire pour les moins de 35 ans
- Vote obligatoire (à condition que le vote blanc soit possible)
- Rendre le vote obligatoire (sans sanction en cas de défaut)

Mode de scrutin

- Modifier le mode de scrutin
- Réforme du mode de scrutin pour une représentation proportionnelle du vote
- Vote proportionnel

Quotas

- Quotas de minorités aux élections
- Imposer des quotas de candidats pour favoriser la diversité

Règles liées à l'identification des électrices et des électeurs

- Permettre le vote « à visage non découvert »

Incitatif au vote

- Carte d'électrice et d'électeur avec tampons à chaque élection (« effet collection »)
- Un collant « J'ai voté! » pour chaque électrice et électeur qui se rend voter
- Incitatif financier à aller voter (pour tous, tirage au sort, etc.)
- Fournir un incitatif au vote

Fonctionnement des partis politiques

- Abolir les partis politiques (ligne de parti)
- Adoption d'une charte interne par les partis pour favoriser la diversité (âge, sexe, affiliation culturelle)

Information et communication

- Campagne de publicité humoristique
- Communication (provocante) des enjeux actuels de la politique
- Plateforme Web neutre sur les partis et les candidats
- Meilleure information sur les candidats
- Créer une plateforme commune aux divers partis pour publiciser leur propre plateforme
- Diffusion d'information expliquant pourquoi les enjeux sont importants pour les individus
- Capsules ou jeu interactif sur les répercussions d'un vote dans une circonscription « château fort »

Éducation civique

- Participation d'Élections Québec dans les programmes d'intégration des nouveaux arrivants
- Cours obligatoire de science politique au secondaire et au cégep
- Mettre en place des cours obligatoires d'éducation citoyenne
- Donner des cours (obligatoires) d'éducation civique
- Inclure des cours d'éducation civique et citoyenne
- Augmenter les activités de sensibilisation et d'information dans les écoles primaires et secondaires et les cégeps (pourquoi la participation électorale est importante et gratifiante)
- Campagnes de sensibilisation aux élections dans les écoles
- Éducation : mises en situation dès le jeune âge
- Collaboration entre les programmes éthique et culture, univers social, pleine conscience-méditation, yoga, éducation sexuelle et éducation civique

Débats et discussions publics

- Organiser des débats publics dans les circonscriptions
- Multiplier les tribunes de discussion et les cafés-rencontres
- Organiser des soirées de discussion dans les universités
- Plus de débats sur les positions des partis, ainsi que le décodage de leurs idées (répercussions dans la vie de tous les jours)
- Organisation de forums de discussion politiques en période préélectorale

Apport citoyen au processus législatif (consultatif ou décisionnel)

- Effectuer un suivi quant aux pétitions soumises sur le site de l'Assemblée nationale
- Organiser des référendums consultatifs lors des élections
- Permettre les référendums d'initiative populaire (ex. : Suisse)
- Sondages ou référendums publics (en ligne?) sur des enjeux actuels
- Intégrer la démocratie directe (mesures référendaires)
- Permettre une participation citoyenne plus directe (ex. : Brésil)
- Améliorer la loi sur l'accès à l'information (pour susciter la confiance)

Reddition de comptes des personnes élues

- Obliger les parlementaires à répondre aux questions
- Mécanismes de vérification publique du respect des promesses électorales
- Exiger plus de transparence sur la réalisation (ou non) des promesses électorales
- Sanctionner le défaut de respecter les engagements électoraux
- Législation obligeant les élus à démissionner s'ils ne respectent pas leur programme
- Permettre la révocation des élus (pétition, référendum)
- Code de déontologie des élus plus contraignant

En terminant, les membres sont invités à indiquer leur coup de cœur ainsi que l'idée qui leur plaît le moins parmi celles proposées. L'éducation civique remporte la palme des coups de cœur, tandis que les incitatifs au vote se révèlent les moins populaires. Le vote obligatoire suscite des réactions mitigées.

Une membre estime que dans le réseau scolaire, l'éducation civique devrait être offerte aux jeunes à l'âge où l'école est encore obligatoire. Elle devrait être transmise de façon innovante et dynamique, et non pas, au même titre que d'autres cours, assortie d'un examen traditionnel. Cette éducation civique doit aussi insister selon elle non pas uniquement sur les dimensions du vote, mais plus largement sur le fonctionnement du gouvernement et sur le système politique et démocratique. Des membres ajoutent que l'éducation civique doit aussi s'adresser aux jeunes adultes, puisqu'ils ont à cet âge la capacité de développer leur esprit critique pour discuter des enjeux politiques.

Un membre mentionne qu'il semble clair, à la lumière des idées suggérées, que le cynisme et le manque de confiance envers les personnes élues sont des causes de l'abstention. Les membres évoquent l'importance, pour contrer le cynisme, d'augmenter le niveau de compréhension des enjeux et des répercussions des actions politiques auprès de la population. Ils soulignent que les discussions et l'information doivent ainsi être favorisées.

Le directeur général des élections affirme que les discussions à venir lors des prochaines rencontres s'annoncent très intéressantes, notamment pour définir et mieux comprendre ce « cynisme » souvent mentionné. Il partage aux membres son impression que le rôle des élus a souvent mauvaise presse et qu'il gagnerait peut-être à être revalorisé.

Un mot sur la suite des travaux

L'animatrice récapitule la journée et remercie les membres pour leur travail. Elle sollicite leurs impressions sur cette troisième rencontre. Les membres ont trouvé la journée agréable et sont reconnaissants d'avoir pu bénéficier de plus de temps pour chaque atelier.

La coordonnatrice présente aux membres le calendrier des travaux à venir pour la Table citoyenne ainsi que les sujets qui pourront être abordés au cours des prochaines rencontres. La quatrième rencontre est prévue à la suite des élections générales provinciales, soit au mois de novembre 2018. La coordonnatrice mentionne que des outils de prise de notes leur seront fournis dans le cadre de la période électorale afin qu'ils y consignent leurs observations et leurs expériences, et puissent préparer leur bilan des élections.

La coordonnatrice invite aussi les membres à réfléchir à un sujet qu'ils souhaitent soumettre à leurs collègues. Elle précise que la prochaine rencontre sera l'occasion d'aborder ces sujets et de déterminer celui dont ils souhaitent discuter. Le sujet qu'ils choisiront sera à l'ordre du jour lors de la rencontre suivante. Elle termine en rappelant aux membres la marche à suivre proposée en cas de demande d'entrevue par les médias. La directrice du Service de la recherche, de la planification et de la coopération internationale effectue un bref rappel aux membres au sujet du travail partisan à l'approche des élections provinciales et à la posture de neutralité attendue des membres pour préserver la crédibilité des recommandations de la Table citoyenne.

En conclusion, l'animatrice invite le directeur général des élections à conclure la journée. M. Reid remercie les membres de la Table ainsi que les membres de son personnel associés à l'organisation de la rencontre. Il témoigne de sa volonté de faire en sorte que les recommandations de la Table citoyenne soient portées sur la place publique et ne servent pas uniquement à Élections Québec. Il indique avoir eu l'occasion de discuter des travaux de la Table citoyenne au sein du Comité consultatif, mais il annonce qu'il songera à d'autres moyens de faire connaître plus largement leurs recommandations.

Les travaux se terminent à 17 h.